



Accepter la nationalité française

Par **sebatien757**, le **18/06/2012 à 20:47**

Bonjour,

Je suis né en 1987 à Oran, mon père est né en 1951 à Oran et ma mère est née en 1963 à Oran. Mon père a la nationalité française car je suis enregistré à la mairie de Bobigny (93). Comment dois-je faire pour accepter la nationalité française de mon père ?

Par **amajuris**, le **18/06/2012 à 21:42**

bjr,
quelles sont les nationalités de vos parents ?
ou êtes-vous né ?
CDT

Par **Tisuisse**, le **18/06/2012 à 23:11**

Bonjour,

Selon toute vraisemblance, les parents, qui étaient citoyens français nés et résidents en Algérie avant l'indépendance en mars 1962, sont devenus, de plein droit, citoyens algériens à la déclaration d'indépendance et ont perdu, aussi de plein droit, la nationalité française. En conséquence, même né en France, sebatien757 est algérien. Donc, pour obtenir la nationalité française, il lui faut passer par tout le circuit administratif prévu pour les étrangers résidents

en France.